

**PROCES VERBAL DU COSP
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 23 MARS 2017**

Affaire suivie par Hélène DESORMES
PV 2017-23-03
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

ADOPTÉ

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 13 mars 2017, le COSP de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 23 mars 2017.

Étaient présents :

Membres de droit :

- Mme Valérie LEFEUVRE, UP
- M. Julien MICHEL, UP
- Mme Lisianne DOMON, ULR
- M Laurent LE FLOCH, ULR

Personnalités extérieures :

- M. Jean François LEVEQUE, Rectorat
- M. Stéphane GILOT, Rectorat
- M Philippe SIRETAS, Rectorat
- Mme Dyanne ESCORCIA, ESPE UP
- M. Daniel GAONAC'H, président du COSP

Membres avec voix consultative :

- M. Mario COTTRON, UP
- M. Christophe COSTA, UP
- M David FEVIN, UP

Étaient représentés :

- M. Nicolas VIBERT, procuration à D GAONAC'H
- M Patrice CORNIERE, procuration L LE FLOCH
- Mme Sylvaine ROI, procuration D GAONAC'H
- Mme Françoise DUJARDIN, procuration à P SIRETAS
- Mme Nathalie MAGNERON, procuration V LEFEUVRE
- Mme Michèle VINEL, procuration à P SIRETAS
- Mme Nelly CARCY, procuration à V LEFEUVRE

Étaient excusés :

- Mme Emilie CARATINI, UP
- M Jérôme FATET, ESPE Limoges

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017
- 2- Informations diverses
- 3- Contractualisation 2018-2022
 - Renouvellement de l'accréditation de l'ESPE
 - Cadrage des masters MEEF
 - Parcours hébergés sous la Mention PIF
 - Axes stratégiques pour la nouvelle accréditation
- 4- Questions diverses

POINT PREALABLE : LA COMPOSITION DU COSP

D Gaonac'h ouvre la séance à 14h, il présente deux nouveaux membres représentant l'université de la Rochelle :

- **Madame Lisianne Domon**, maître de conférences en chimie, Faculté de Sciences et Technologies
- **Monsieur Laurent Le Floch**, directeur adjoint du département de mathématiques, maître de conférences, Faculté de Sciences et Technologies

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M Cottron rectifie ses propos : il avait indiqué que *les collègues du CRIIP préconisaient un accès uniquement aux L3 sciences de l'éducation pour le parcours « conseiller pédagogique »*, il retire cette information erronée.

POINT 2: Informations diverses (présenté par M Cottron)

○ **Lancement officiel du projet E-Fran :**

E Lambert a officiellement lancé ce jour même le projet E-Fran financé dans le cadre du PIA 2, les partenaires du projet étaient présents. Ce projet peut contribuer à la mise en place de la structuration de l'ESPE à la fois pour la recherche et pour les formations.

○ **Mission recherche et développement pour l'éducation :**

François Taddéi, Directeur du Centre des recherches interdisciplinaires, a été reçu lundi 13 mars au rectorat. Une présentation des activités de l'académie a été organisée sous la coordination d'O Himy et d'E Barjolle. Des témoignages ont été proposés, notamment sur deux aspects :

- Innovation, Recherche et développement professionnel (Lieu d'Éducation Associé Collège G. Philippe Niort / CeRCA – LP2I/Techné – Collège J Monnet Courçon /projet tripartite EN-collectivité-EPLE)
- Accompagnement à la recherche et évolution des pratiques professionnelles (la préparation à la certification des formateurs académiques du 2nd degré – lancement d'un processus de type ICE)

○ **Mon mémoire en 180 secondes :**

Cet évènement calqué sur le modèle « Ma thèse en 180 secondes » concerne les étudiants et stagiaires en M2, pour les 4 mentions du MEEF. Une information aux directeurs de mémoire et aux étudiants et stagiaires sera transmise prochainement.

Les finales départementales se dérouleront le 12 juin 2017, la finale académique le 14 juin et la finale nationale le 28 juin.

- **Critères de classement pour les capacités d'accueil à l'entrée des M1 MEEF :**

Les critères ont été définis pour chaque mention MEEF. Les capacités d'accueil affichées pour septembre 2017 sont supérieures aux effectifs de l'année en cours.

La capacité d'accueil pour la mention MEEF 2nd degré a été affichée au niveau de la mention. Il est raisonnable de penser que les critères de sélection s'appliqueront principalement au parcours EPS (le parcours SVT pourrait aussi être concerné).

- ✓ Calendrier :
 - Ouverture des inscriptions le 20 mars et fermeture : le 15 mai
 - Date limite d'envoi des pièces justificatives : le 18 mai

POINT 3: CONTRACTUALISATION 2018-2022 (présenté par M Cottron)

- **Renouvellement de l'accréditation de l'ESPE :**

Début février, la DGESIP a transmis un courrier informant les ESPE (vague C) de la nécessité d'élaborer un dossier de renouvellement d'accréditation spécifique aux ESPE.

- ✓ Contenu du dossier :
 - Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE (contexte, bilan et perspectives)
 - Présentation générale de l'offre de formation (périmètre, organisation, positionnement de l'offre)
 - Budget de projet
 - Fiches AOF (architecture de l'offre de formation) des mentions de masters et parcours adaptés
 - Fiche AOF du champ de formation « Sciences de la formation et de l'éducation »
 - Tableaux effectifs
 - Tableaux UE (tronc commun, compétences)
 - Tableaux (intervenants dans MEEF, statut, nombre d'heures)
 - Tableaux suivi/insertion étudiants

- ✓ Calendrier :
 - 1^{er} retour au VP CFVU et au rectorat (COPIL Rectorat/ESPE) mi-mai 2017
 - Présentation au COSP du 29 mai et au CE du 7 juin
 - Passage aux instances de l'université début juillet 2017 (CAC et CA)
 - Envoi à la DGESIP début septembre 2017 (en même temps que le dossier UP)
 - Le détail des maquettes est à faire remonter à la DGESIP pour le 15 décembre 2017

D Gaonac'h relève que le partenariat avec le CNED est à construire, le COSP pourrait participer à la réflexion.

○ Axes stratégiques

Dans le dossier d'accréditation 2013, 4 axes stratégiques avaient été développés :

- « Former au numérique et former par le numérique »
- « La recherche au service de la pratique professionnelle »
- « Les échanges internationaux dans la formation des enseignants »
- « la valorisation de la culture scientifique et technique »

Il est proposé de maintenir ces quatre axes, puisqu'il s'agit d'axes structurants pour l'ESPE.

Dans l'argumentaire, un bilan sera dressé sur les réalisations depuis 2013. On peut souligner par exemple, les avancées dans la collaboration avec les services du rectorat dans le numérique et la recherche, des activités soutenues en matières de relations internationales et de culture scientifique. Il s'agira de poursuivre le travail déjà engagé sur ces thématiques.

Deux nouveaux axes stratégiques pourraient être proposés :

1 - «Généraliser la pluralité des acteurs » :

L'ESPE s'appuie sur des équipes multiples dans tous ses champs d'actions :

- Au niveau de la gouvernance : une direction qui peut être élargie, des commissions consultatives, des groupes de réflexion.
- Au niveau de la formation : des enseignants de l'ESPE, de l'université et des professionnels de terrain (PEMF, FA, Tuteurs, référents).
- Au niveau de la recherche : des équipes de chercheurs-formateurs et enseignants terrain à travers des projets internes à l'ESPE ou des projets collaboratifs (de type ICE, LeA, e-FRAN)

La pluralité des acteurs est une richesse qui contribue à la réussite des étudiants et qui doit être renforcée dans ces différents niveaux.

2 - « Confirmer l'ancrage de l'ESPE comme composante universitaire »

L'ESPE intègre progressivement le schéma académique de l'ESR, bientôt le site d'Angoulême sera au CUC (Centre Universitaire de la Charente) ; Ainsi les 4 sites seront localisés sur les campus universitaires.

De plus, l'Ecole participe et contribue au développement des synergies entre composantes :

- Dans la formation :
 - avec les MEEF
 - en préprofessionnalisation
 - formation continue
- Dans ses collaborations en recherche notamment pour des réponses aux appels à projets de la Région
- Dans la politique culturelle et plus généralement la vie du campus (Sang pour sang, etc.)

D Gaonac'h suggère, pour amplifier la formulation de ces axes stratégiques, d'introduire la notion de professionnalisation et professionnalité, également de souligner l'importance du terrain et enfin d'expliciter le rôle des acteurs de l'ESPE dans le cadre des partenariats.

J Michel note que la notion de formation des étudiants devrait être plus présente dans ces axes.

M Cottron répond que la formation est la mission principale de l'ESPE mais qu'il paraît plus ambitieux de traiter de la place et du rôle des acteurs qui bien évidemment rejaillit sur la pertinence et la qualité de la formation.

J Michel souligne que, concernant la culture scientifique et le développement de la préprofessionnalisation, il est nécessaire de poursuivre le travail.

P Siretas pense qu'il serait intéressant de développer chez les personnels de l'Education Nationale, une culture commune et des échanges de pratique entre les différents corps de métiers.

D Gaonac'h approuve, rappelant que l'ESPE doit s'intéresser à d'autres métiers que celui d'enseignant.

S Gilot note que, dans le terme « pluralité des acteurs », il faut intégrer les professionnels car la finalité de toute formation est l'insertion professionnelle, comme c'est le cas dans les parcours éducatifs.

○ **Cadrage des masters MEEF :**

La présidence de l'université a proposé certains aspects du cadrage applicables aux MEEF :

✓ **Le volume global d'enseignement** (pour rappel cadrage de l'UP : 750h) :

- Pour les MEEF se rapportant à un concours : le volume existant est reconduit, soit 750h pour un MEEF mono-disciplinaire et 850h pour un MEEF bi ou pluridisciplinaire.

- Pour le MEEF PIF : le volume étudiant est de 750h.

✓ **Mutualisations** (pour rappel cadrage de l'UP : 50% en M1 et 25% en M2 entre parcours d'une même mention) :

- Le MEEF 2nd degré n'est pas concerné par ce cadrage (dans l'existant, la mutualisation existe avec 20% en M1 et 48% en M2)

- Le MEEF PIF est concerné par ce cadrage (hors parcours IPHD)

✓ **Autres pratiques pédagogiques** (pour rappel cadrage de l'UP : 100h prises sur le volume global d'enseignement)

Ce cadrage s'applique à l'ensemble des masters, y compris les masters MEEF, soit :

- Pour les MEEF mono - disciplinaires et le MEEF PIF: 750h (650h enseignement en présentiel + 100h travail en autonomie des étudiants)

- Pour les MEEF pluridisciplinaires : 850h (750h enseignement en présentiel + 100h travail en autonomie des étudiants)

A noter également que pour le MEEF 2nd degré, les 100h seront réparties à 50% sur l'ESPE et 50% sur la composante disciplinaire.

Il s'agit d'engager une réflexion sur les contenus à proposer aux étudiants. Les services des enseignants seront pris en compte à hauteur de 20 à 25% pour cette activité « autres pratiques pédagogiques » visant l'autonomie des étudiants et stagiaires.

- **Parcours hébergés par la mention PIF**

Le responsable de la mention sera Jacques Bouchand, MCF 70^{ème} section, rattaché à Techné.

- **Parcours « Intégration des Personnes Handicapées et en Difficultés » (IPHD) :**

Localisée sur Niort, cette formation préexistait depuis 2008 dans un master ouvert avant création des ESPE. Ce parcours rejoindra le MEEF PIF en 2018 et pourrait permettre l'adossement d'une préparation diplômante à la certification CAPPEI (nouvelle appellation de la certification ASH, actuellement en cours de construction avec le rectorat, l'ESPE de Bordeaux et de Limoges pour laquelle des modules de formation à distance sont en cours d'élaboration).

- **Parcours « Formateurs d'Adultes, Accompagnement, Conseil » (FACo) :**

Actuellement parcours de 500h localisé sur Poitiers, ouvert en septembre 2016 et qui sera reconduit

- **Parcours « Conseillers pédagogiques du supérieur »** (présenté par S Haller et AM Constantin, conseillères pédagogiques) → Voir présentation détaillée en annexe.

Ce parcours, qui sera localisé à Poitiers et conçu par le CRIIP (Centre de Ressources d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques), sera mutualisé avec FACo.

Il s'agit d'un parcours hybride proposé aux publics suivants:

- Etudiants pour le Master dans sa totalité
- Nouveaux enseignants chercheurs* et doctorants pour deux UE « culture de la pratique et de la pédagogie universitaire »

** un projet de décret modifiant le décret statutaire des enseignants-chercheurs, prévoit notamment une formation à la pédagogie obligatoire pendant l'année de stage des maîtres de conférences et au cours des cinq années suivant leur titularisation, ainsi qu'une décharge d'enseignement correspondante.*

J Michel sollicite l'envoi des documents sur le bureau virtuel.

L Le Floch demande si ce Master sera accessible à tous les titulaires d'une licence et interroge sur la capacité d'accueil.

S Haller indique que ces questions sont encore à l'étude.

D Gaonac'h rappelle que l'esprit de ce parcours était de proposer de nouveaux débouchés aux étudiants ne souhaitant pas devenir enseignants.

D Escorcía suggère de proposer des modules aux étudiants MEEF 1^e et 2nd degré.

J Michel demande quels seront les terrains de stage.

S Haller répond que le vivier est important : tous les établissements liés à l'enseignement supérieur français et étrangers.

S Gilot suggère le GRETA comme lieu de stage.

AM Constantin indique que le parcours CPES est plutôt lié au milieu universitaire mais que cela peut être utilisé dans le cadre du FACo.

M Cottron indique que l'équipe du CRIIP est maintenant constituée de 7 conseillers pédagogiques (dont le coordonnateur S Carrière) et d'une assistante formation. L'université de Poitiers est novatrice dans le domaine de la pédagogie universitaire.

D Gaonac'h précise que, pour la DGESIP, le critère majeur dans le dossier d'accréditation, c'est la capacité de la composante à mettre en œuvre des moyens pour mener à bien sa mission. Le détail du contenu des formations est secondaire. Il suggère de fusionner les parcours FACo et CPES pour ouvrir plus de perspectives de débouchés.

D Gaonac'h suggère dans l'axe 1 « Cultures et techniques pédagogiques », UE1.1 « Culture pédagogique », d'élargir aux recherches en éducation fondées sur des données, et pas seulement aux courants théoriques en pédagogie. Il semble important de connaître et maîtriser les données liées à l'éducation en psychologie, sociologie, économie et histoire de l'éducation. De même, l'axe 6 « Recherche » doit être ouvert à d'autres laboratoires que le CeRCA, qui n'a pas d'expertise reconnue en pédagogie universitaire et il demande si des contacts ont été pris avec d'autres laboratoires.

AM Constantin indique que c'est à l'étude.

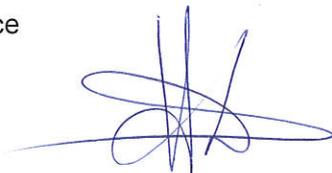
D Gaonac'h indique qu'un état d'avancement du parcours sera présenté lors du prochain COSP le 29 mai prochain.



Le Président de séance
Daniel GAONAC'H



Le Directeur de l'ESPE
Mario COTTRON



La secrétaire de séance
Hélène DESORMES

